

L'histoire familiale des hommes détenus

Francine Cassan et Laurent Toulemon,
division des Enquêtes et études démographiques, Insee
Annie Kensey, direction de l'Administration pénitentiaire, ministère de la Justice

Les détenus sont surtout des hommes jeunes : près de la moitié ont moins de 30 ans. La fréquence d'incarcération est maximale entre 21 et 25 ans. Mais, depuis 20 ans, la population carcérale a vieilli. Les milieux défavorisés sont surreprésentés, tous les indicateurs le confirment : profession, âge de fin d'études, pays de naissance. Les détenus sont souvent issus de fratries nombreuses, et ils ont fréquemment quitté tôt le domicile de leurs parents. Plus d'une union sur dix dont l'un des membres est un détenu est rompue durant le mois de son incarcération. Un détenu sur cinq suivait une formation en février 1999, date de l'enquête.

D'après les données de l'Administration pénitentiaire, 51 200 personnes étaient détenues dans un établissement pénitentiaire au premier février 1999, soit près de 1 habitant sur 1000. La population carcérale est très fortement masculine : 49 200 hommes et 2 000 femmes.

Au cours de l'année 1998, 71 800 personnes ont été incarcérées, et 72 900 ont été libérées. Pour la grande majorité des détenus, la durée du séjour en prison est très courte : 20 % des détenus libérés en 1998 ont passé moins d'un mois en prison, 70 % moins de six mois. La durée moyenne de détention est de 8,5 mois.

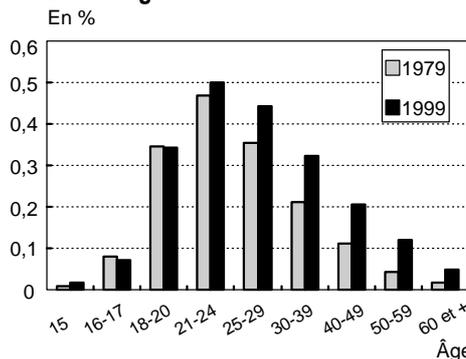
Les détenus sont des hommes jeunes issus de classes populaires

Depuis 20 ans, la population carcérale a augmenté puis vieilli. D'une part, la population totale de la France a vieilli et, d'autre part, les lois de 1985, 1987 et 1989 ont limité les détentions de mineurs, dont le nombre a diminué de moitié entre 1987 et 1989.

Le nombre de personnes incarcérées en début d'année est passé de 33 000 en 1979 à 49 000 en 1988, et s'est stabilisé depuis. Les détenus sont des hommes jeunes : plus d'un sur dix a moins de 21 ans, près d'un sur deux n'a pas trente ans. L'âge médian, stable entre 1979 et 1987, a augmenté ensuite, de 27,5 ans en 1987 à 31,9 ans en 1999. Entre 1979 et 1999, la proportion d'hommes incarcérés est restée stable parmi les hommes de moins de 21 ans, et a augmenté pour les hommes âgés de 25 à 60 ans (graphique 1).

Les hommes des classes populaires sont fortement surreprésentés parmi les détenus. Malgré leur appartenance aux jeunes générations, ils ont en général fait des études courtes : plus du quart ont quitté l'école avant d'avoir 16 ans, les trois quarts avant 18 ans. Parmi les hommes incarcérés de moins de trente ans, la moitié ont fini leurs études avant 18 ans, soit trois ans plus tôt que dans l'ensemble de la population. A âge égal, le risque d'être incarcéré diminue fortement avec la longueur des études poursuivies. Par rapport aux hommes ayant terminé leurs études à 18 ou 19 ans, ceux qui ont quitté l'école avant 16 ans courent un risque quatre fois plus élevé d'être incarcérés, tandis que ceux qui ont prolongé leurs études après leur vingtième anniversaire courent un risque quatre fois moindre (graphique 2) ; il est vrai que l'incarcération peut avoir interrompu les études.

① Proportion d'hommes incarcérés selon l'âge



Sources : Administration pénitentiaire (nombre de détenus), Insee (population totale)

INSEE
PREMIERE

Un détenu sur sept n'a jamais exercé d'activité professionnelle et un sur deux est ou a été ouvrier, contre un sur trois dans l'ensemble de la population. A l'inverse, les agriculteurs sont très peu nombreux en prison : ils représentent 0,9 % des détenus contre 4,4 % de l'ensemble des hommes de 17 ans ou davantage. A âge égal, leur risque d'être incarcéré, comme celui des cadres supérieurs, est six fois plus faible que pour les artisans et commerçants. Les professions des parents confirment la surreprésentation des milieux populaires : 47 % des pères de détenus sont ouvriers, 16 % sont artisans ou commerçants. Les mères sont ouvrières ou employées, le plus souvent «femmes de ménage» ou employées dans les services directs aux particuliers (hôtellerie, coiffure). Plus de la moitié (54 %) des mères sont inactives. On retrouve également l'opposition entre artisans et commerçants, d'une part, agriculteurs, d'autre part, les premiers étant nombreux parmi les pères de détenus, à l'inverse des seconds.

Les détenus viennent de familles nombreuses

Taille de fratrie et lieu de naissance apparaissent aussi comme des facteurs de risque importants, sans qu'ils soient nécessairement liés. Plus de la moitié des détenus ont quatre frères ou sœurs ou davantage, contre moins d'un sur trois pour l'ensemble des hommes, et un sur vingt est issu d'une famille de plus de dix enfants. A âge égal, les hommes issus d'une famille de cinq ou six enfants sont 3,4 fois plus souvent en prison que ceux qui n'ont qu'un frère ou une sœur. Avec dix frères et sœurs ou davantage, le risque est multiplié par 15. Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à âge, âge de fin d'études, lieu de naissance et profession égaux, les risques sont encore respectivement 2,5 et 8 fois plus élevés.

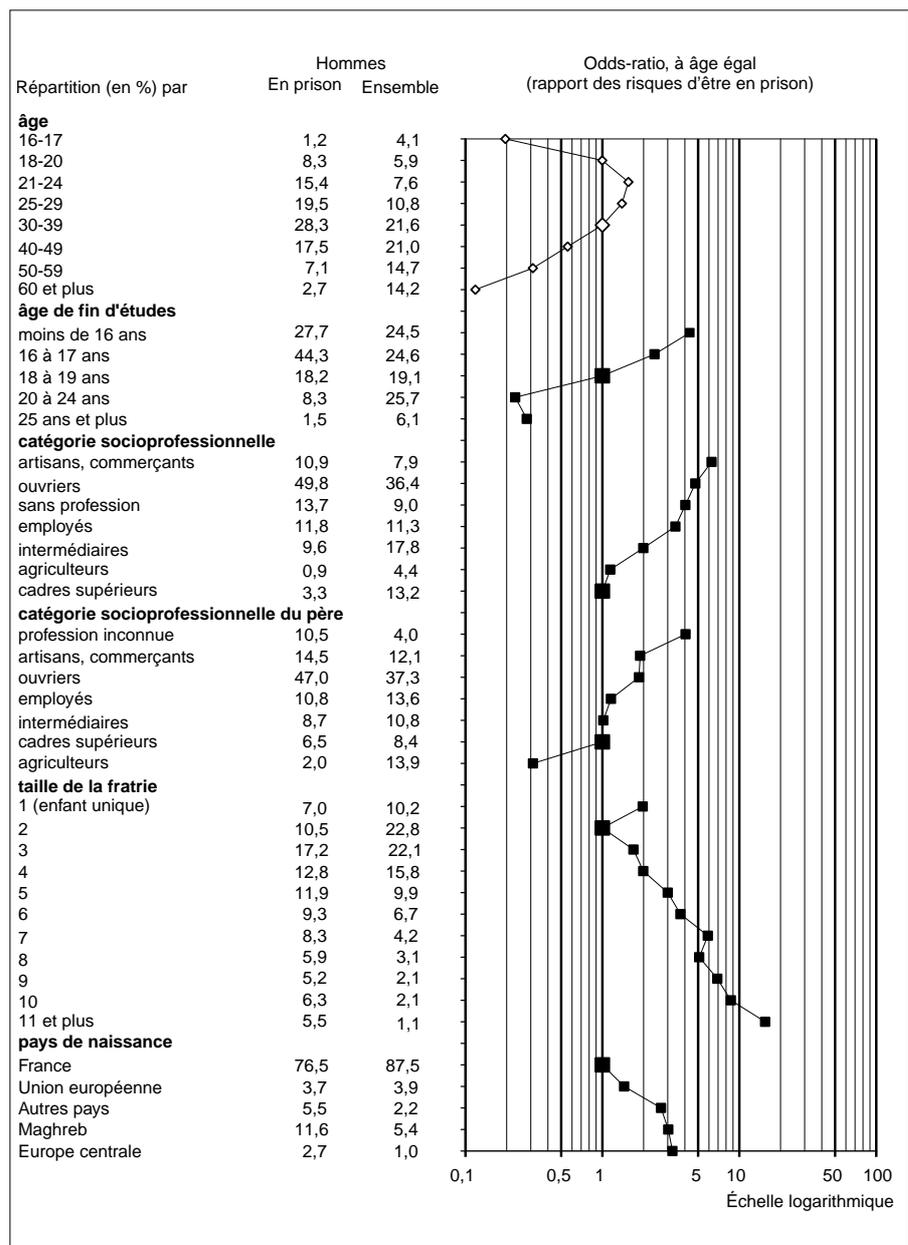
Les hommes nés à l'étranger sont deux fois plus nombreux en prison que dans l'ensemble de la population : 24 % contre 13 %. Ce sont d'abord les hommes nés en Europe orientale, en Roumanie et ex-Yougoslavie en particulier ; ils sont soumis à un risque relatif de 3,3 contre 1, à âge égal, par rapport aux hommes nés en France : le séjour irrégulier en France est en lui-même un motif d'incarcération, pour des populations récemment immigrées. Viennent ensuite les hommes nés dans les pays du Maghreb (risque relatif de 3,0), les immigrés issus de nombreux pays d'Afrique au sud du Sahara (2,7) et les ressortissants de l'Union européenne (1,4). Près de quatre détenus sur dix ont un père né à l'étranger ou dans les

anciennes colonies, un quart dans un pays du Maghreb.

Un réseau familial fragile

La relation entre les détenus et leurs parents est fragile. Plus d'un détenu sur dix ne déclare pas la profession du père, ce qui peut signifier qu'il ne l'a pas connu. Le départ du domicile

② Répartition sociale des hommes détenus

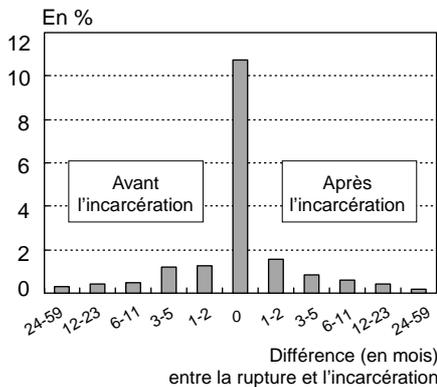


Lire ainsi : 49,8 % des hommes détenus sont ouvriers et 3,3 % sont cadres supérieurs ; par comparaison, ces proportions valent respectivement 36,4 % et 13,2 % pour les hommes vivant en ménages ordinaires (source : enquête Emploi). Pour tracer les courbes, une modalité est prise comme référence pour chaque caractéristique, et un risque relatif est calculé pour les autres modalités. Pour les caractéristiques autres que l'âge, l'effet des différences d'âge est neutralisé par une régression logistique. Le risque d'être en prison, ainsi calculé, est 4,8 fois plus fort pour les ouvriers que les cadres supérieurs (catégorie de référence), à âge égal.

Sources : Insee, Administration pénitentiaire et état civil (variable âge), enquêtes EHF de 1999 (autres variables pour les détenus), Emploi de 1999 (hommes âgés de 17 ans ou plus, variables CSP, CSP du père, âge de fin d'études, pays de naissance), Patrimoine de 1998 (hommes personnes de référence du ménage, variable fratrie)

parental a souvent été précoce. Un détenu sur sept est parti avant 15 ans, la moitié avant 19 ans (soit trois ans de moins que pour l'ensemble des hommes), 80 % avant 21 ans.

③ Risque mensuel de rupture d'union, avant et après l'incarcération



Lire ainsi : parmi les détenus qui avaient un conjoint au moment de l'incarcération, plus d'une union sur dix (11 %) s'est rompue durant le mois de l'incarcération (indiquée par une différence de 0 mois entre la rupture et l'incarcération). Au cours des deux mois qui suivent l'incarcération, le risque mensuel de rupture atteint 1,6 %. Après six mois d'incarcération, il diminue jusqu'à 0,6 % par mois.

Source : Insee, enquête EHF de 1999

Moins de la moitié des détenus déclarent vivre en couple, c'est-à-dire avoir un conjoint, marié ou non, un quart n'ont jamais vécu en union et autant vivent seuls après une rupture. Avant 25 ans, plus du tiers ont vécu en couple : 36 % contre 29 % pour l'ensemble des hommes du même âge. Partis tôt de chez leurs parents et ayant commencé à travailler précocement, les jeunes détenus ont plus souvent une histoire conjugale. En revanche, après 25 ans, les détenus sont aussi nombreux que l'ensemble des hommes à n'avoir jamais vécu en couple (tableau). Beaucoup de détenus déclarent vivre seuls après une rupture : 26 %, contre 11 % de l'ensemble des hommes âgés de 20 à 49 ans. Parmi les détenus ayant vécu en couple, 63 % le sont encore au moment de l'enquête. Pour les autres, la rupture a eu lieu le plus souvent avant l'incarcération. Le risque de rupture est très important au moment de l'incarcération : 11 % des détenus qui avaient un conjoint déclarent que leur union s'est terminée durant le même mois que leur incarcération. Le risque de rupture diminue ensuite : en l'absence de

libération, 20 % des unions sont rompues dans les douze premiers mois, 25 % dans les deux ans et 36 % dans les cinq ans. Les couples sont également plus fragiles dans les mois qui précèdent l'incarcération, sans que l'on puisse dire dans quelle mesure les ruptures d'union poussent à des comportements délictueux et dans quelle mesure ce sont les comportements délictueux eux-mêmes qui sont à l'origine à la fois de la rupture et de l'incarcération (graphique 3).

De même qu'ils ont aussi souvent vécu en couple, les détenus ont autant d'enfants que l'ensemble des hommes, et ils déclarent de nombreux beaux-enfants (enfants de leur conjointe) ; mais, compte tenu des nombreuses ruptures d'union, les relations avec leur conjointe et leurs enfants ou beaux-enfants sont souvent interrompues.

Parmi les conjointes des détenus, moins de 50 % ont un emploi, 12 % sont au chômage et 41 % ne travaillent pas. Les emplois déclarés par les détenus pour leur conjointe sont souvent imprécis (employée à..., aide...). Les situations professionnelles des conjointes traduisent la même appartenance sociale que les détenus : inactivité fréquente, emplois d'usine et de services directs aux particuliers.

Proportion d'hommes vivant en couple et ayant vécu en couple, selon l'âge

Âge	Vit seul (en %)		A un conjoint marié ou non (en %)	Nombre moyen d'enfants
	Jamais vécu en couple	Après une rupture		
18-19 ans				
Hommes détenus	78,8	9,1	12,1	0,0
20-24 ans				
Hommes détenus	64,2	14,8	21,0	0,3
Ensemble des hommes	71,0	9,0	20,0	0,1
25-29 ans				
Hommes détenus	30,9	19,3	49,8	0,7
Ensemble des hommes	31,0	14,4	54,6	0,4
30-34 ans				
Hommes détenus	15,6	30,7	53,7	1,3
Ensemble des hommes	13,9	9,7	76,4	1,2
35-39 ans				
Hommes détenus	9,3	37,7	52,9	1,7
Ensemble des hommes	9,5	10,8	79,7	1,8
40-44 ans				
Hommes détenus	6,3	39,1	54,7	2,4
Ensemble des hommes	6,6	7,8	85,6	2,0
45-49 ans				
Hommes détenus	7,9	43,7	48,4	2,9
Ensemble des hommes	6,2	11,2	82,6	2,1
18 ans et plus				
Hommes détenus	27,1	26,9	46,0	1,3
20-49 ans				
Hommes détenus	31,1	25,9	43,0	1,0
Ensemble des hommes	22,6	11,2	66,2	1,3

Sources : Insee, enquête EHF de 1999 (détenus), enquête ESFE de 1994 (hommes vivant en ménage, âgés de 20 à 49 ans)

Un détenu sur cinq suivait une formation au moment de l'enquête

Dans une perspective de réinsertion, des formations sont proposées aux détenus. Ces formations peuvent être « qualifiantes », préparant à un diplôme (BEPC, CAP, BTS, DUT...), « scolaires » (niveau primaire ou collège le plus souvent) ou « techniques » (initiation à l'informatique, à la menuiserie...). Au total, un détenu sur cinq suit une formation, les trois types de formation ayant des poids à peu près équivalents. Compte tenu du délai nécessaire pour s'inscrire et de l'incertitude dans laquelle sont placés les prévenus, les détenus suivent d'autant plus souvent une formation qu'ils sont incarcérés depuis longtemps : 10 % des détenus depuis moins de trois mois suivent une formation, contre 28 % des détenus depuis un à cinq ans et 25 % des détenus depuis plus de cinq ans.

Les détenus les mieux dotés socialement suivent plus souvent une formation : plus du quart des détenus ayant prolongé

leurs études jusqu'à l'âge de 20 ans contre seulement 16 % de ceux qui ont arrêté leurs études avant 18 ans ; les cadres et professions intermédiaires plus que les ouvriers (25 % contre 17 %). Les détenus nés au Maghreb ou dans un pays de l'Union européenne sont les plus nombreux à suivre une formation ; cet effet est surtout marqué pour les formations élémentaires, dans lesquelles sont incluses les formations au français. Les formations qualifiantes sont surtout suivies par les détenus incarcérés depuis plus d'un an, âgés de 35 à 50 ans, cadres ou intermédiaires, ayant fait des études longues, nés en France. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les initiations techniques. A l'inverse, les formations élémentaires concernent d'abord les détenus les moins bien dotés scolairement, incarcérés depuis 6 à 12 mois, très jeunes ou âgés de plus de cinquante ans, nés dans l'Union européenne ou au Maghreb.

Pour comprendre ces résultats

Les résultats présentés ici proviennent d'une enquête auprès des détenus, à l'exception des informations sur le nombre et l'âge des détenus, publiées par l'Administration pénitentiaire.

L'Insee n'avait jamais mené d'enquête en milieu carcéral. C'est à l'occasion du recensement de 1999 qu'il a été décidé, en accord

avec la direction de l'Administration pénitentiaire, d'inclure le monde carcéral dans l'Étude de l'histoire familiale, vaste étude démographique associée au recensement pour un échantillon de 400 000 personnes. L'objectif était de connaître l'histoire des hommes incarcérés, les femmes étant trop peu nombreuses pour une telle étude.

Pour des raisons de simplicité de la collecte, l'enquête a été menée uniquement dans des maisons d'arrêt et centres de détention, qui regroupent plus de neuf détenus sur dix, auprès des hommes âgés de 18 ans ou plus. Les hommes détenus en maison centrale (3 % des détenus, en principe condamnés à des peines longues) ou ailleurs (centre de semi-liberté, centre d'orientation, hôpital pénitentiaire) n'ont pas été interrogés. Au total, 1 719 entretiens ont été menés dans 23 maisons d'arrêt et 5 centres de détention par 14 Directions régionales de l'Insee, volontaires pour cette opération pilote. Le taux d'échec s'établit à 17,5 % (11,5 % de refus, et 6,0 % d'enquêtes impossibles à réaliser).

L'enquête a été conduite en étroite collaboration entre l'Insee et l'Administration pénitentiaire. Les surveillants des établissements sélectionnés ont très favorablement accueilli cette opération inhabituelle, qui leur a occasionné une charge de travail supplémentaire importante. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que les détenus qui ont accepté de participer à cette enquête.

Les premiers résultats présentés ici, qui ne concernent que la France métropolitaine, s'appuient sur des comparaisons avec diffé-

rentes enquêtes de l'Insee, dans l'attente des résultats complets de l'Étude de l'histoire familiale auprès des ménages. L'enquête Emploi menée en janvier 1999, et l'enquête Patrimoine 1998, qui contient, en plus des variables de base, une information sur la taille de la fratrie d'origine pour les personnes de référence des ménages et leurs conjoints, ont servi de points de comparaison. L'enquête sur les situations familiales et l'emploi menée par l'Ined et l'Insee en 1994 a été utilisée pour l'histoire conjugale et la fécondité.

Pour en savoir plus

Kensey A., 1996, «Détenus mineurs», Cahiers de démographie pénitentiaire, n° 1.

Kensey A., Tournier P., 1994, Libération sans retour ?, ministère de la Justice.

Tournier P., Mary F. L., Portas C., 1997, Au-delà de la libération. Observation suivie d'une cohorte d'entrants en prison, Études et données pénales n° 76, Cesdaip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales).

Ministère de la Justice, 1999, Les Chiffres Clés de la Justice, octobre.

Ministère de la Justice, 1999, Annuaire statistique de la Justice.

Insee Première figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee <http://www.insee.fr>

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2000

1 an, 60 numéros = 530 F (France) 80,80 € 663 F (Europe) 101,07 € 827 F (Reste du monde) 126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
C. Dulon, A.-C. Morin,
S. Tagnani
Maquette : T. Pécheux
Code Sage IP00706
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2000